



# Règlement complet du concours

DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2023

## ► ARTICLE 1 : OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours « Gardons la pêche durable » vise à promouvoir des pratiques responsables pour préserver nos ressources marines. Les participants doivent soumettre des vidéos créatives et informatives montrant comment ils adoptent des pratiques de pêche durables et œuvrent pour la mise en place de mesures de gestion. Les meilleures vidéos seront récompensées et diffusées pour inspirer d'autres pêcheurs à adopter les bonnes pratiques.

## ► ARTICLE 2 : DATES

Le concours se déroulera du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2023.

## ► ARTICLE 3 : PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à tous les résidents de Wallis et Futuna.

## ► ARTICLE 4 : FORMAT DES VIDÉOS

Les participants devront soumettre des vidéos filmées exclusivement à l'aide d'un smartphone au format horizontal. Les montages photos animés (en vidéo) ne seront pas acceptés.

- > Les vidéos ne devront pas excéder une durée de 3 mn au maximum.
- > Chaque vidéo devra se terminer par l'apparition d'un panneau de signature uniforme pour tous les participants. Ce panneau servira à identifier les vidéos du concours et à unifier les messages de pêche durable.

## ► Le panneau de signature devra inclure les informations suivantes :

- > Le nom du concours : « **Gardons la pêche durable** »
- > L'hashtag officiel : # **Gardonslapêchedurable**
- > **Une citation inspirante ou un engagement personnel en faveur de la pêche durable** (par exemple : «Je m'engage à pratiquer une pêche responsable pour préserver nos océans» ou «Soyons acteurs du changement pour un avenir marin durable»).

Sur One Drive dans le dossier « Supports de communication », un visuel en A4 avec les informations précisées ci-dessus, pourra être téléchargé, collé sur du simple carton et utilisé comme panneau de fin de vidéo.



## IDÉES DE VIDÉOS LES PARTICIPANTS PEUVENT CRÉER DES VIDÉOS SUR LES THÈMES SUIVANTS :

### > PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT TERRESTRE

- Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement est crucial pour préserver les ressources marines, comme éviter les rejets de déchets, protéger les mangroves et les herbiers, et assurer l'assainissement des eaux usées.

**Idée de vidéo :** Découvrez comment vos actions peuvent contribuer à protéger l'environnement marin. Suivez un pêcheur responsable qui évite de jeter des déchets en mer, participe à la protection des mangroves ou veille à l'assainissement des eaux usées.

### > PARTICIPATION AUX COLLECTES DE DONNÉES

- Contribuer aux collectes de données sur les stocks de poissons permet d'évaluer leur état et de bénéficier d'aides comme l'aide au carburant.

**Idée de vidéo :** Rencontrez une équipe de pêcheurs qui participent activement à la collecte de données sur les stocks de poissons. Apprenez comment leurs efforts les aident à bénéficier d'aides, comme une subvention pour le carburant.

### > ÉVITER LES PRATIQUES DE PÊCHE DESTRUCTRICES

- Bannir les techniques destructrices comme la pêche à la dynamite et la chasse de nuit au fusil harpon pour préserver les habitats marins et les espèces en déclin.

**Idée de vidéo :** Suivez l'histoire d'un pêcheur qui abandonne la pêche à la dynamite ou la chasse de nuit au fusil harpon. Découvrez comment ces changements ont un impact positif sur la préservation des habitats marins et la sauvegarde des espèces en déclin.

### > ADOPTER DES PRATIQUES DE PÊCHE DURABLES

- Respecter les tailles minimales de capture, éviter de pêcher pendant les périodes de frai et envisager des fermetures temporaires pour certaines espèces.
- Prôner l'utilisation de filets adaptés et respectueux des stocks de poissons

**Idée de vidéo :** Plongez dans le quotidien d'un pêcheur qui respecte les tailles minimales de capture ou les périodes de frai. Apprenez comment ces pratiques aident à préserver les ressources halieutiques et garantissent un avenir durable pour la pêche.

## > MISE EN PLACE D'AIRES MARINES PROTÉGÉES LOCALES

▶ Les aires marines protégées, bien gérées, contribuent à la conservation des habitats et des stocks de poissons.

**Idée de vidéo :** Partez à la découverte d'une aire marine protégée locale et comprenez comment une gestion efficace contribue à la conservation des habitats et des stocks de poissons, assurant la pérennité des activités de pêche pour les générations futures.

## ▶ ARTICLE 5 : SOUMISSION DES VIDÉOS ET MODE DE PARTICIPATION

1. Les vidéos doivent être déposées **avant le 31 août 2023** au Service de la Pêche OU, à transmettre directement sur le drive du concours dans le dossier "Vidéos à poster ici" :



2. Avec votre vidéo, pour valider votre participation, **une fiche d'inscription obligatoire** sera à remplir et aussi à remettre au Service de la pêche OU, à transmettre directement sur le drive du concours dans le dossier "Vidéos à poster ici" :



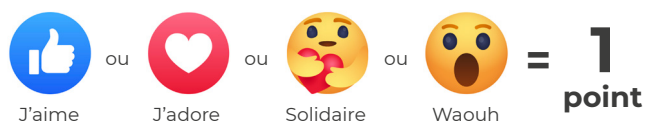
3. La fiche d'inscription à remplir peut être récupérée directement au Service de la pêche OU en la téléchargeant via le drive du concours dans le dossier "Règlement du concours et fiche d'inscription "



## ▶ ARTICLE 6 : VOTES

3 gagnants seront élus grâce au vote :

- ▶ du **jury** de grands électeurs pour les 1<sup>er</sup> et deuxième prix
- ▶ du **public** à partir du 1<sup>er</sup> septembre via Facebook :



Un album des vidéos soumises sera accessible via la page Facebook.

La personne ayant le plus de votes au 29 septembre 2023 00h00 (WF) remportera le prix coup de cœur.

## ▶ ARTICLE 7 : RÉCOMPENSES

Les prix seront remis en bon d'achat uniquement :

- > **1<sup>er</sup> prix : d'une valeur de 100 000 F CFP**
- > **2<sup>ème</sup> prix : d'une valeur de 50 000 F CFP**
- > **3<sup>ème</sup> prix : d'une valeur de 25 000 F CFP**

## ► ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les prix seront remis lors de la Journée de la Pêche Durable (date à confirmer).

## ► ARTICLE 9 : DROITS D'AUTEUR

En soumettant une vidéo, les participants accordent à l'organisateur du concours le droit d'utiliser, de reproduire, de distribuer et de diffuser leur vidéo à des fins promotionnelles ou éducatives, sans compensation.

## ► ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ

L'organisateur du concours ne peut être tenu responsable de tout problème technique, matériel ou logiciel pouvant affecter le déroulement du concours, la soumission des vidéos ou le vote.

## ► ARTICLE 11 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### Concours organisé par :

Le service de la pêche et de gestion des ressources marines de Wallis et Futuna

BP 19 Mata Utu 98600 UVEA

Tel : 72 26 06 ou 82 26 06

Courriel : [service.peche@agripeche.wf](mailto:service.peche@agripeche.wf)

 Facebook « La mer notre source de vie – Wallis & Futuna »



Ce concours est mené avec le soutien financier de l'Union européenne et des programmes d'aide néo-zélandais et australien. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur, des participants et ne reflète pas nécessairement les opinions de la Communauté du Pacifique, de l'Union européenne et des gouvernements de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

